



Séance du conseil municipal du lundi 14 mars 2016 à 19h30

N°23/02-2016

Nombre de membres au conseil municipal : 15

Membres présents : 14

Membres ayant donné procuration : Dominique Fritsch à Joseph Arenas

Membres excusés : ./.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 11 janvier 2016
 2. Compte administratif 2015
 3. Affectation du résultat 2015
 4. Compte de gestion 2015
 5. Budget primitif 2016
 6. Fixation des taux des 3 taxes communales 2016
 7. Voirie
 - ↳ Travaux sous mandat avec le Sivom en 2016
 8. Fixation des indemnités de fonction du maire
 9. La salle « La Grange »
 - ↳ Projet de rénovation – demande de subventions
 10. Compte rendu des commissions
 11. Présentation du nouveau site internet
 12. Divers
 - ↳ Agenda
-

Le maire souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour (point 12) concernant l'implantation, dans le cadre du GCO, d'une aire de service à Griesheim-sur-Souffel et d'une aire de stockage à Pfulgriesheim. Ce point est mis au vote : 15 voix pour (unanimité)

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2451-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 11 janvier 2016

Aucune remarque, ni observation n'ayant été formulées, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

2 – Compte administratif 2016

Délibération N°04/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le conseil municipal, après que le maire ait passé la direction de séance à Joseph Arenas, 1^{er} adjoint au maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses :	978 001,84	
Recettes :	1 124 685,20	
RESULTAT net de l'exercice : : Excédent	+ 146 683,36	
INVESTISSEMENT :		
Dépenses :		549 600,09
Recettes :		578 972,23
RESULTAT net de l'exercice : Excédent :		+ 29 372,14
Résultat Exercice 2015		+ 176 055,50€

3 – Affectation des résultats

Délibération N°05/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	146.683,36
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	47.361,78
(dont Reprise des résultats 2015 du CCAS	346,31)
C Résultat à affecter	
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<u>194 045,14</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	48 674,27
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	

AFFECTATION =C. = G. + H.

1) Affectation en réserves R1068 en investissement : 0

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) : 194.045,14

4 – Compte de gestion 2014

Délibération N°06/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur Monsieur BARDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Il est adopté à l'unanimité.

5 – Budget primitif 2016

Délibération N°07/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté et arrêté aux montants suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1.000.000 €
 Recettes : 1.000.000 €
 Total dépenses : 1.270.000 Euros
 Total recettes : 1.270.000 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 270.000 €
 Recettes : 270.000 €

6 – Fixation des taux des trois taxes communales 2016

Délibération N°08/2016 - 10 voix pour, 4 contre, 1 abstention

Le maire propose de faire évoluer à la hausse le 3 taxes car la commune subit les baisses d'une part des dotations de l'État et d'autre part des aides allouées par le Conseil Départemental dans le cadre du contrat hommes & territoires. Afin de ménager la capacité d'autofinancement dans le futur, monsieur le maire propose

une augmentation des 3 taxes de 2%. Un débat s'instaure au sein de l'assemblée et plusieurs propositions sont avancées par les conseillers s'échelonnant entre aucune augmentation et une augmentation de 3%. Monsieur le maire clôt les débats et met au vote une augmentation de 2%

VOTE à 10 pour, 4 contre et 1 abstention, une augmentation des taux d'imposition de 2% pour 2016, qui se décomposent comme suit :

Taxes	Taux de 2015	Coefficient de variation proportionnelle	Taux votés pour 2016
Taxe d'habitation	14,48 %	1,020087	14,77 %
Taxe foncière (bâti)	15,85%	1,020087	16,17 %
Taxe foncière (non-bâti)	48,31 %	1,020087	49,28 %

7 – Voirie – Travaux sous mandat avec le Sivom en 2016

Délibération N°09/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire explique que la compétence « construction et entretien de la voirie communale » a été transférée au Sivom « La Souffel ». A ce titre et dans la mesure où le Sivom n'est pas propriétaire de la voirie, les travaux, conformément aux statuts, ne peuvent être réalisés que par le biais d'opération sous mandat. Ainsi, dès que la commune souhaite entreprendre des travaux d'entretien ou de rénovation de voirie, comme par exemple la réfection complète ou la réparation de nids de poules, signalisation ...), elle doit systématiquement signer une convention de mandat avec le Sivom.

Comptablement, c'est bien la commune qui prend en charge le coût de ces travaux, puisque le Sivom enverra au fur et à mesure des titres de recettes à la commune pour paiement.

Dès lors, afin d'éviter au conseil municipal de délibérer pour chaque projet, le maire propose de l'autoriser à signer une convention générale annuelle, dont le montant sera défini par le conseil municipal en fonction des projets envisagés.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE

- ↳ à 7.000€ le montant global des dépenses de voirie qui peuvent être engagées, en 2016, par convention de mandat avec le Sivom.

PREND ACTE

- ↳ qu'un décompte sera transmis en fin d'année au conseil municipal, récapitulant l'ensemble des dépenses réalisées sous mandat en 2016.

AUTORISE

- ↳ le maire à signer avec le Sivom « La Souffel » des conventions de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage) indispensables pour la réalisation des travaux de voirie 2016 définis dans l'enveloppe budgétaire ci-dessus, ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

8 – Fixation des indemnités de fonction du maire

Délibération N°10/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire expose que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction maximum fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu la demande du maire en date du 14 mars 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ↳ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 35% de l'indice 1015, soit 15.966,12 € (1 330,51 € x 12 mois) qui reste inchangé par rapport à la délibération prise en avril 2014
- ↳ la présente délibération prend effet à compter du 1^{er} avril 2016

9 – Salle « La Grange » - projet de rénovation – demande de subvention

Délibération N°11/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et comme la commune s'y est engagée dans son agenda d'accessibilité, les travaux prévus amélioreront également l'isolation thermique du bâtiment et le confort acoustique pour les utilisateurs lors différentes activités. Cette mise aux normes portera sur la mise à niveau des accès et corrélativement la suppression de tous les seuils de portes. Pour cette raison, le changement des portes-fenêtres est devenu un impératif. Pour être conforme à la réglementation « personnes à mobilité réduite » (PMR), la porte principale sera élargie tandis que le WV actuel sera agrandi et équipé des éléments réglementaires (barre d'accès, lavabo, toilettes suspendus ...).

Le maire propose d'associer les élus et les habitants de la commune à certains travaux accessibles, tels que la mise à niveau des pavés, l'installation d'une régulation et la pose des éléments améliorant l'acoustique, afin d'encourager un esprit de citoyenneté. Les travaux sont prévus au deuxième semestre 2016, après notification des subventions.

Le coût global prévisionnel des travaux est estimé à : 56 620 € HT

La maîtrise d'ouvrage est assurée bénévolement par un élu qui est architecte

Le conseil municipal, à 15 voix pour (unanimité)

DECIDE

- ↳ d'adopter le principe de réalisation des travaux de rénovation de la salle socioculturelle « La Grange »
- ↳ de prendre acte que le coût estimatif des travaux sera de 56.620€ H.T, soit 67.944€ TTC
- ↳ de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- ↳ de solliciter le conseil départemental au titre du contrat hommes et territoires

D'APPROUVER

- ↳ le plan de financement prévisionnel joint à la présente délibération pour cette opération, pour un coût global de 56.620€ HT

D'AUTORISER

- ↳ le maire à signer les devis correspondants, les autorisations administratives nécessaires et tous documents s'y rapportant
- ↳ le maire à solliciter d'autres subventions, le cas échéant

10 – Compte rendu des commissions

- ↳ les décorations de Pâques ont été mises en place. La commission est chaleureusement remerciée par le conseil municipal pour son travail d'embellissement du village.
- ↳ La manifestation « Une rose, un espoir » aura lieu cette année, le 23 avril, avec la participation pour la commune de Dingsheim des membres de la commission cadre de vie, afin de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer.
- ↳ La feuille intermédiaire, le S'Brekele sera distribué avant Pâques.
- ↳ Le CMDJ s'est réuni le 4 mars dernier. Le projet de skate-park a été abandonné par manque de moyens. La question se pose de savoir si les deux conseils souhaitent poursuivre la démarche à la rentrée prochaine, le mandat des jeunes en place arrivant à échéance.
- ↳ La manifestation contre le GCO qui s'est tenue le 19 mars 2016 à l'occasion de l'inauguration de la cabane à Stutzheim, a rassemblé une quarantaine de Dingsheimois(e)s.
- ↳ Un bref compte rendu du dernier conseil d'école de la maternelle est présenté par Audrey Burger-Vogt. Les enfants présenteront leurs travaux du 13 au 17 juin 2016.

11 – Présentation du nouveau site internet

La commune s'est dotée d'un nouvel outil (réseau des communes) qui permet aux élus d'interagir directement sur le contenu du site. L'équipe en charge de ce nouveau projet, à savoir Véronique Schaller, Christian Biller, Gisèle Berbach, Virginie Merklé et Virginie Adloff ont travaillé pour mettre à jour le site et le rendre plus attrayant, plus moderne et surtout plus réactif. Christian Biller fait une présentation en avant-première à l'ensemble du conseil municipal. Les élus sont invités à faire remonter leurs éventuelles remarques. La mise en service du nouveau site est prévue début avril.

12 – Grand Contournement Ouest - aire de service et de stockage des poids lourds

Délibération N°12/2016 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire présente au conseil municipal les dernières évolutions connues du dossier de construction du Grand Contournement Ouest (GCO) dans le cadre du contrat de concession consenti par l'État le 29 janvier dernier. Plus particulièrement le conseil prend connaissance des positions des différents intervenants dans cette affaire

et notamment des associations de défense de l'environnement, du monde agricole ainsi que des élus des communes concernées par le tracé du GCO.

Le maire rappelle que le conseil municipal a toujours affirmé son opposition au projet du GCO, considérant que cela ne réglera pas les problèmes de circulation et des accès à l'agglomération strasbourgeoise. En outre, le conseil municipal dénonce depuis longtemps la perte de terres agricoles, les dommages irréversibles qui vont affecter l'environnement et la qualité de vie de nos concitoyens.

Dans le débat qui s'instaure une attention particulière est donnée au projet d'implantation sur les bords de Griesheim-sur-Souffel et Pfulgriesheim d'une aire de services et d'une station de stockage de véhicules. Ce projet se situe dans l'emprise foncière du GCO va s'implanter sur plus de 24 ha. Il devra, de plus, accueillir des bassins de rétention d'eau qui se déverseront dans La Souffel, ce qui représente un risque pour les habitations de Dingsheim et de Griesheim implantées en aval, surtout en cas de fortes pluies qui sont de plus en plus fréquentes.

Cet aménagement qui résulte du cahier des charges imposé par l'État dans le contrat de concession ne correspond pas au projet initial tel qu'il a été décrit lors de l'enquête publique.

La découverte de cette situation durant la réunion de prise de contact avec Vinci a profondément choqué les élus qui ont fait part de leurs inquiétudes et interrogations sur les conséquences de ce changement de schéma dont les habitants des communes concernées n'ont pas été en mesure d'apprécier la portée et d'intervenir à bon droit dans le cadre de l'enquête publique d'origine.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ Décide d'entreprendre en concertation avec les communes voisines de Griesheim-sur-Souffel et Pfulgriesheim, un recours pour abus de pouvoir auprès de l'État représenté par le Préfet pour, d'une part soulever cette situation nouvelle qui est imposée aux 3 collectivités et d'autre part relever la contradiction entre le cahier des charges annexé au contrat de concession et le rapport de l'enquête publique.
- ↳ D'organiser en parallèle toute démarche collective d'information ou autre pour sensibiliser la population de ce qui constitue un abus de pouvoir aux yeux des élus.
- ↳ Donne tous pouvoirs au maire d'intervenir, d'agir, de signer et contracter au nom de la commune tout document permettant à la collectivité de faire valoir ses droits.
- ↳ Décide de notifier la présente délibération au Préfet.

13 – Divers

✚ Agenda

- ⇒ 21 mars : comité directeur du Sivom à Dingsheim
- ⇒ 29 mars : 11h30 - lièvre de Pâques aux écoles
- ⇒ 4 avril : 19h30 – conseil municipal
- ⇒ 9 avril : 9h – Osterputz
- ⇒ 22 avril : CMDJ

Séance close à 22h15

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS	Gisèle BERBACH	Christian BILLER	Fabienne BREYEL
Andrée BRIFFOTEAU	Audrey BURGER-VOGT	Sébastien EYDER	Véronique FORGET	Dominique FRITSCH <i>Procuration à Joseph Arenas</i>

Marcel FRITSCH	Benoît HAETTINGER	Philippe KRETZ	Virginie MERKLE	Véronique SCHALLER
---------------------------	------------------------------	-----------------------	----------------------------	-------------------------------